

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine 13 décembre 2018, Bordeaux

Un RER Bordelais !

Le Conseil régional et Bordeaux Métropole proposent de constituer, à l'horizon 2028, un Réseau Express Régional métropolitain composé :

- de trois lignes diamétralisées (c'est-à-dire qu'elles n'effectuent plus leur terminus en centre-ville) de TER, aux fréquences renforcées ;
- d'un ensemble de lignes de cars express pour desservir les territoires qui ne disposent pas de voies ferrées.

Le CESER salue la constitution de ce Réseau Express Régional métropolitain qui devrait participer à restructurer la mobilité dans l'aire urbaine métropolitaine. Toute l'ambition est de proposer une alternative performante et attractive au modèle du « tout voiture ». L'adhésion du CESER vient aussi du fait que le projet fédère les différentes autorités organisatrices de la mobilité, ainsi que d'autres partenaires, dont le Département de la Gironde, autour d'une ambition commune. C'est par cette coopération, déjà engagée dans le cadre plus large du Syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités, que pourront être traités de manière coordonnée, et donc plus efficace et pertinente, les enjeux de mobilité qui relèvent de la responsabilité de plusieurs échelons de collectivités.

Ce RER métropolitain ne constitue toutefois qu'une première étape. Le CESER regrette que le projet ne soit pas porteur d'une ambition plus affirmée, fût-ce à plus long terme, en faveur des transports collectifs. Une partie du réseau métropolitain reposera en effet sur le déploiement de lignes de cars express dont les temps de parcours, dans des conditions de circulation difficiles, restent un véritable enjeu. A plus long terme, le développement d'un réseau en site propre, serait véritablement à même de garantir un accès rapide à la métropole. Par ailleurs, la réflexion engagée autour du RER métropolitain devra s'élargir et permettre d'expérimenter et d'intégrer pleinement les nouvelles formes de mobilité.

La réalisation du Réseau Express Régional métropolitain est subordonnée à la réalisation d'aménagements importants, en particulier au sud de Bordeaux, permettant d'offrir plus de capacité et une meilleure fiabilité des circulations. La réalisation de certains aménagements suppose un engagement financier fort de l'Etat, aux côtés notamment de financements régionaux et européens.

Pour le CESER, la création du RER métropolitain doit être l'occasion d'une remise à plat de l'ensemble des dessertes (fréquences, horaires, correspondances...) afin de mieux répondre aux besoins de mobilité de la population. Une inquiétude demeure sur l'état particulièrement dégradé du réseau ferroviaire régional, qui appelle d'importants investissements pour garantir sa pérennité.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77